L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
No. 91, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Treize piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille [illegible] trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année. [illegible] à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera [illegible]. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces—Une piastre par carré de dix lignes ou moins pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme nouvelle annonce. Le carré est de 10 lignes ou moins.

Abonnés pour l'année aux annonces—Les affiches [illegible] de détail, [illegible] d'Assurances et autres [illegible] par une commission de [illegible].

Les abonnés qui souscrivent aux avis [illegible] à leurs affaires [illegible] ainsi que les annonces de biens, meubles, [illegible] &c.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalle paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle ou qui pourront être admis, paieront le double des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes [illegible] justice, ventes de plantations, [illegible], esclaves, [illegible] &c., [illegible] paieront en compte séparé [illegible] annonces.

Les Annonces dont le prix sera payé à la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à nouvel ordre, et [illegible] en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce [illegible] sera payée d'avance, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou [illegible].

Les Libraires et autres [illegible] ouverts pour l'annoncement de public, faisant insérer chaque jour de [illegible], paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics [illegible] de nature politique, [illegible] le double du prix ordinaire.

LA VÉRITÉ EST GRANDE ET PRÉVAUDRA.—Il est notoire que 170,000 pilules de salsepareille pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets des [illegible] autres médecines de charlatans [illegible] qui se sont vues ou mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure, et qu'ils savent qu'elles peuvent guérir ou tuer, [illegible] à lui [illegible].

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ces viles préparations, sans égard aux conséquences, pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ces viles préparations, n'importe quelles soient les conséquences, pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Dyssenterie, rhumatismes, scrofule, érysipèle, jaunisse, brûlements d'estomac, maladies du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs dans les côtes, le dos et l'épine, au dessus du cœur et de l'estomac, fièvre interne, mauvaise bouche, nausées, haleine, vents, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plaies ulcérées au nez, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur le corps, verrues, enflures des glandes du cou, de l'estomac, [illegible] maladies du foie, &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pilules de salsepareille pour le sang est médecin et apothicaire, assisté par les plus célèbres médecins des Etats-Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules de salsepareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats-Unis. [Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.]

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est notoire que les personnes peuvent être prises par les tempéraments les plus délicats et par les personnes de tout âge, sans aucun dérangement dans leurs occupations et sans craindre le froid et sans qu'il soit nécessaire de faire aucune diète.

Il est notoire que sous leur opération qui sera légère ou forte, selon la quantité qu'on administrera par le système autant qu'une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles sont le plus efficace purificateur du sang et Rénovateur du système qui ait jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les minéraux dans les cas de syphilis ou vénérie, &c.

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles ont été administrées elles ont produit un bon effet, guérissant plusieurs milles cas qui avaient été déclarés incurables.

Il est notoire qu'une boîte de pilules de salsepareille pour le sang, et une bouteille du sirop composé de salsepareille sont suffisantes pour guérir les maladies ci-dessus.

Il est notoire que la seule place où l'on puisse se les procurer véritables, dans la Nouvelle-Orléans est au No. 96 rue de la Douane. No. 96.

AVIS.—R. B. SYKES, encanteur, donne connaissance au public, pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs. 2 mai

MARRONNAGES.

AVIS.—Détenu à la geole de Saint Jean Baptiste, le nègre nommé BONAPARTE appartenant au Dr. Smith, du Bayou Sarah. Ce nègre ne parle qu'anglais. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse Saint Jean Baptiste, 8 sept. 1839.

6 sept A. LUMINAIS, shérif.

AVIS.—Détenu à la geole de Saint Jean Baptiste, le nègre WILLIAMS, se disant appartenir à JANE [illegible], appartenir au Dr. Bynum, de Baton Rouge. Ce nègre déclare avoir [illegible]. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 3 septembre 1839.

6 sept A. LUMINAIS, syndic.

AVIS.—Détenu à la Paroisse de St. Jean-Baptiste, un nègre anglais, nommé BEN, paraissant âgé de 30 ans, grand et mince, disant appartenir à Mr. Pierre Smith du Bayou de Lafourche. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

St Jean-Baptiste, 5 Juillet 1838.

A. LUMINAIS, Shérif.

$25 DE RÉCOMPENSE.

Seront données pour l'arrestation de la négresse BETSEY ou MÉLACED, de la taille d'environ 5 pieds et 3 pouces, parlant anglais et français, mince de corps et très noire, ayant une cicatrice au côté gauche du nez et âgée d'environ 22 ans. SAMUEL STEWART, 25 jt rue Faucher et Duplantier.

AVIS.—DÉTENU à la geole de la Paroisse St. Jean-Baptiste, un nègre disant se nommer ABRAHAM, et appartenir à Mr. John Lewis, habitant les Attakapas; ce nègre paraît âgé de 20 ans et ne parle qu'anglais.

Paroisse St. Jean-Baptiste, 27 juin 1839.

29 juin A. LUMINAIS, Shérif.

$25 DE RÉCOMPENSE.—Est parti marron de l'habitation de Mr. Théo. Fay, de Ste. Marie, un nègre nommé ARTUS; il est grand, mince, très noir, front découvert, sans barbe, dents gâtées, portant un chapeau en lanières. Quiconque le livrera aux soussignés ou le fera incarcérer dans une des prisons de cette ville aura la susdite récompense.

FOLLAIN BELLOCQ & DEGELOS,

15 juin 19, rue St. Louis.

$25 DE RÉCOMPENSE.

PARTIE marronne en Janvier dernier, la mulâtresse JANE, âgée de 20 ans, de petite taille, portant la tête haute en marchant, [illegible] lire et écrire, parlant anglais et un peu français, elle doit être accouchée récemment ou prête d'accoucher. On pense qu'elle blanchit du linge pour les bateaux à vapeur. Elle appartenait en dernier lieu à Madame Beauregard. La récompense sera donnée à qui la conduira à la geole de la ville, ou à

P. H. MONSSEAUX,

Marbrier, rue des Remparts, entre Conti et Saint Louis. 25 jn

NOUVELLE MÉDECINE.

Pillules de Tomate Mélangées

Du Dr. G. R. PHELPS;

Entièrement Végétales.

MÉDECINE nouvelle pour toutes sortes de maladies, ainsi qu'un substitut au calomel, dans les cas de fièvres et affections bilieuses.

Ces pillules recherchées sont faites d'une combinaison chimique nouvellement découverte, extraite de la plante de tomate, ainsi que d'autres substances végétales propres à modifier et étendre ses effets, supposé être la meilleure médecine altérative et cathartique qui ait été découverte jusqu'à ce jour. Ils ont été essayées et ont très bien réussi dans les cas de scrofule, dyspepsie, jaunisse, fièvre bilieuse, pierres, rhumatismes, toux, enflures, catarrhe, affections nerveuses, enflures des glandes de toute description, constipation, coliques, maux de tête, &c. &c.

Ces pilules sont aussi un antidote contre les maladies contagieuses et épidémiques, pour prévenir la formation de la bile et des affections du foie et des fièvres intermittentes, dans les climats chauds, bas et insalubres; c'est aussi le meilleur cathartique, dont on puisse faire usage dans ces pays. Les marins trouveront ce remède infaillible contre le scorbut, et les voyageurs pourront s'en servir comme la meilleure médecine pour toutes maladies des climats malsains. Pour médecine de famille elle est, sans contredit, la meilleure que l'on ait offert jusqu'à ce jour.

Les vertus particulières de la plante de tomate a long temps attiré l'attention de la profession médicale et du public, et un grand intérêt s'étant manifesté pour le développement de ses facultés médicales, le propriétaire est heureux de pouvoir les satisfaire aujourd'hui et présente ses pillules au public, confiant qu'il ne reste qu'à les mettre en usage pour l'on ait découvert. Les certificats nombreux des guérisons obtenues par leur usage, ainsi que les témoignages des premiers médecins qui les ont prescrit corroborent cette opinion. La demande croissante et l'approbation universelle qu'on leur a donnée est une preuve additionnelle de leur mérite et de leur utilité. En présentant cette médecine au public, préparé avec soin et selon les règles des propriétés chimiques et thérapeutiques des plantes avec lesquelle elle est formée, le propriétaire a l'espérance qu'elle prendra la place de ces médecines avec aucune garantie, qui abondent dans le pays; et l'accueil favorable avec laquelle elle a été reçu par les médecins et autres la justifie dans cette opinion.

Pour la description de ces importantes découverte, ainsi que les témoignages, mode de son opération, etc. voir les pamphlets qui peuvent être obtenus gratis chez tous ceux qui vendent ces pillules.

A vendre chez Douce, pharmacien, rue Royale, encoignure St. Philippe, No. 279; chez A. A. Peychaud, marchand de drogues en gros et en détail, No. 123 rue Royale, entre St. Louis et Conti; P. J. Berlie, marchand de drogues, No. 112, Vieille Levée, et E. A. Fallanabs, agent en général, No. 17, Place de la Bourse, près le bureau de la Poste. 5 m

FIÈVRE TREMBLANTE.—La mixture de Rowand n'a jamais manqué de guérir la fièvre tremblante dans les cas où elle n'est point liée avec d'autres maladies. Elle est aussi excellente pour guérir les maladies de la même nature que les fièvres tremblantes, savoir: Faiblesse nerveuse, débilité générale, fièvre remittante, dyspepsie, manque d'appétit, brûlement d'estomac, jaunisse, dissenterie, diarrhé, constipation, fièvre bilieuse. A vendre dans la plupart des pharmacies de la Nlle-Orléans, et en gros par

JARVIS & ANDREWS,

24 m—6m Agent pour les Propriétaires.

EFFETS perdus dans l'incendie du 18 courant.—Les personnes qui pourraient avoir recueilli sans savoir à qui ils appartiennent, des effets, meubles, linge, livres, montre, &c, sont instamment priées d'avoir la bonté de les faire parvenir à l'Hôtel Conti, rue Conti. Mme. Lefebvre, Mr. Lebre et Mr. Sully Lebre leur en seraient très reconnaissants. 21 au

EN débarquement du navire Sonore, du Havre, et à vendre par Brusle et Lesseps, libraires encoignure rues Camp et Chartres, les ouvrages suivants:

Grammaire des Grammaires 1 volumes.
Anecdotes sur l'Empire 1 vol.
Correspondance dans l'Inde par Jacquemont 2 vol.
Lettres sur les Etats Unis par Chevalier, 3 vol.
Correspondance de Mme Campan, 2 vol.
Précis de l'histoire des français par Simondi 2 v.
De la Phrénologie par Azaïs 1 vol.
Histoire de l'architecture accompagnée d'un atlas par Hope.
L'Europe au Moyen âge par Hallam, 4 vol.
Recueil de pièces poétiques par Lamartine, 1 vol.
Gambara par Balzac 1 vol.
Nouvelles scènes de la vie par Balzac, 2 vol.
Jocelyn par [illegible] 1 vol.
L'Alchimiste Dernier ouvrage par Alexandre Dumas 1 vol.
Mémoires de Fleury en 6 vol.
Mémoires de Van Halen, 3 vol.

6 sept BRUSLE & LESSEPS.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord un grand assortiment de marchandises qu'ils offrent à des prix modérés, savoir:

Coton blanc 4|4 5|4 et 6|4; do écru 3|4 4|4 5|4 et 6|4; do Lowell No. 1 et 2; cotonnade Hamilton; denims, cotonnade du Nord; bouquet à grands et petits carreaux; ginga 3|4 et 4|4; satinet divers couleurs; flanelle blanche, verte, rouge et jaune; gaze bleu, cotons-neufs, et écru; indienne française et anglaise; [illegible] Merrimack, petits et grands desseins; do d'œillet rayé et à carreaux; do du d'Alsace; do à manches; [illegible]; [illegible] blanc et bleu; chaussettes blanches et grises; bas pour hommes; [illegible] bretelles élastiques riches, do de ordinaires, do coton; mouchoirs de poche; do de batiste à vignettes; foulards cocas et anglais; linge de table damassé; serviettes françaises et anglais; [illegible]; coton oreil, Alexandre et Taylor; aiguilles, épingles; gants pour hommes; chemises de laine; do de coton; caleçons de laine; do de coton; velours pour vareuses, toile de Bruxelles; do pour devant de chemise; toile d'Irlande; do de Paris; damasse [illegible]; percal noir et en couleur, mérinos [illegible] mousseline laine, mousseline unie, brodée et brochée, do à carreaux; pois mousseline brodés; [illegible] enfants, galons et cordonnets, grilles à chignons et à retapper, pommade à crème de Perse; savon à odeur, &c. BORDERES & Co.

3 sept 77, rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre à leur magasin, No. 30, rue de Chartres, les marchandises suivantes, qu'ils ont reçues dans ce moment:

Coton blanc et écru 3|4, 7|8, 4|4, 5|4 et 6|4; coton fort de Lowell, 7|8 et 4|4; do do do [illegible]; do Satin croisé, coton fort de la Virginie, denims et cotonnades de Lowell; cotonnade bleue épaisse; cotonnade du Nord et anglais; de qualités assorties; cotonnade du Nord à carreaux pour robes; bonnets anglais et du Nord; gingan de coton 3|4 et 4|4, lainages pour nègres; satinet bleu, gris et couleurs de fantaisie; flanelle blanche, rouge, verte et jaune, de différentes qualités; gaze bleu, mollettine, indiennes d'une grande variété de desseins et de prix; indienne bleu merrimack; do do de diverses qualités; do à meuble; un assortiment de châles en coton et en laine; châles en laine pour demi deuil, 5|4 et 6|4; bas coton blancs, bleus, gris et noirs pour femmes; do do do et do pour enfants; bas de soie blancs et noirs; chaussons do do do; chaussettes do de coton et de laine pour enfans; do do do pour hommes; bas de laine communs et fins; mouchoirs de tête assortis; bretelles en gomme élastique et en coton; linge de table en fil, ouvré de coton; dentelles et entredeux, bobinet; voiles unis en bobinet; bonbonnets pour commis et fins; boutons et moules de boutons en os, boutons pour capots fins et communs; soie et fil à coudre; aiguilles superieures; coton d'Oreil, de Taylor et d'Alexandre; gants d'hommes en castor et chamois; un assortiment de gants pour dames; gants de coton pour enfants; gants de laine; satins; gros de Naples et alpaga; étamine noire et prunelle noire; mérinos anglais et français; fleurs de soie et de coton; ganse de fil et bordure à matelat; corsets assortis; mouchoirs de poche en soie; percale blanche et en couleur; mousseline suisse brodée et unie; jaconnas, nansous et tarlatanne; coutil à matelat; coton rayé pour chemises croisé et uni, chemises de laine commune pour nègres; do do de mérinos; de de coton écru; bonnets pointus pour nègres; do plats écossais do; calmouck gris et tumbourg bleu et rouge; toile de Paris; entredeux en jaconnas, cols brodés à l'aiguille; parapluies en soie et en coton.

30 août P. A. HÉBRARD & Co.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York et de Boston, les articles suivants:

Indiennes françaises noires et en couleurs; do anglaises do do; do américaines do do; do bleu Merrimack; mérinos 6|4 anglais, bleu clair, noir et assortis en couleurs; flanelle blanche, do rouge, molleton blanc et écru; mouchoirs de soie pour poche; do de tête; châles de laine et en coton; cravattes de soie noire et de couleur pour hommes; chaussons de laine et en coton pour hommes; do do de enfants; bas de laine noire, blancs et en couleur pour femmes; do do do enfants do do; do de coton blancs, gris, noirs et blancs pour femmes; do do do pour enfants; do de soie blancs et noirs; do do unis noirs et blancs; pantalons de soie unis noirs et blancs pour femmes; [illegible] de soie unies et à jour do do; crêpe d'Italie noir; cotons blancs 3|4, 7|8, 4|4 et 5|4; do écrus do do do do; do Lowell, Nos. 1, 2 et 3; do satinette bleu, noir, bleu et assortis en couleurs; do serbonnes; galons de fil, blancs et bleu; cordonnet et épingles; camisoles en couleurs pour pantalons; satinets de do do, linge de do do; gants de do do; cotonnades 3|4 et 4|4 pour pantalons; do damier; do Lowell pour robes, coutils à matelas. TOOLE & BARBIERE,

31 août Rue de Chartres, No. 36.

DR. J. EVANS,

Old Galena Head, No. 12, Peck Slip, New-York.

Une porte au-dessus de Water Street, à main droite en descendant au dock.

La méthode improuvée du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies délicates, savoir: la syphilis, gonorrhée, glandes, strictures, affections scorbutiques, et autres maladies provenant de l'impureté du sang continue à être pratiquée au dispensatoire, no. 12, Peck Slip, New-York, qui est établi depuis plus de 30 ans. Les personnes qui sont attaquées de maladies de cette nature peuvent être guéries en s'adressant au dispensatoire où leur administre la vraie méthode de médecine efficace, agréable et expéditif. Les personnes qui languissent avec de graves maladies ou qui auraient été trompées par [illegible] remède en perspective.

Les étrangers qui désirent trouver ce bureau doivent faire attention de ne point se laisser induire en erreur par les annonces imposteurs de charlatans, de Nouvelle-Orléans, comme ils ont beaucoup de ressemblance avec les nôtres pour conduire les étrangers à la mauvaise place; nous n'avons [illegible] empêcher de commettre une erreur. Rappelez-vous le nom du Dr. JOSEPH Evans, Old Gallens Head Dispensary, No. 12, Peck Slip, New-York.

Les personnes qui demeurent dans des endroits éloignés peuvent se faire envoyer des médecines, en donnant une description de leur maladie et incluant un honoraire. Les lettres qui ne seront point franc de port resteront au bureau de la poste.

N. B. Les bureaux du Dr. sont disposés de manière à rendre les consultations très secrètes.

L'on peut obtenir des privautés à ce bureau.

Ce bureau n'a aucune communication avec aucun autre bureau dans la ville ou ailleurs.

JOSEPH EVANS, M. D.

Old Galens Head Dispensary,

No. 12, Peck Slip, New-York.

Le Dr. Evans appelle particulièrement l'attention des capitaines de navires, des planteurs du sud et autres sur sa célèbre boîte de Médecine, qui contient un assortiment complet de médecines pour la vendre dans tous les progrès et dans toutes ses formes. La boîte contient aussi un livre dans lequel on explique la nature de la maladie et le traitement que l'on doit suivre de manière qu'une personne peut être son propre médecin. Les marins et les planteurs devraient toujours avoir ces boîtes.

Prix pour une grande boite $15
petite do 10

On les fera parvenir dans toutes les parties de l'Union. S'adresser franc de port.

JOSEPH EVANS, M. D.

Old Galens Head dispensary,

11 juin—1a. No. 12, Peck Slip, New-York.

AU BAZAR PARISIEN.

NORMANDIN & BARRAUD, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur d'offrir aux Dames et Messieurs en produit de leur invention, capable de remplacer toutes les eaux et laits qui paruent jusqu'à ce jour, parmi les divers compositions offertes pour entretenir la fraîcheur de la peau fort peu répandant à leur réputation, et souvent on se croit abusé par la personne qui vous l'a recommandée; et cependant toutes contiennent plus ou moins des substances propre à l'usage annoncée, la combinaison de ces substances ne peut être altérée par la température.

Ainsi donc la composition qu'ils ont l'honneur d'offrir a été employée avec succès en Europe, et conservé sa même vertu sous le soleil de la Louisiane, c'est ce que Mr. Normandin a cherché à définir depuis son arrivée dans ce pays, il a recueilli tous les avis et les observations qu'on lui a fait, et c'est d'après les ses nes observations qu'il peut assurer aujourd'hui son atteint le but qu'il s'est proposé.

En offrant l'eau de Mme. de la Vallière à la toilette comme rafraîchissant et conservant la peau, sa douceur et son élasticité, on peut aussi s'en servir pour la tête.

L'eau d'Alsibiade a le double avantage de teindre la tête fraîche, et d'enlever la mauvaise odeur produite par la transpiration et de conserver la souplesse et le rillant des cheveux.

Mrs. Normandin & Barraud ne craignent pas d'affirmer que leur invention obtiendra le suffrage des personnes qui en feront usage, et que son succès répondra à leur attente.

Ils ont aussi reçu d'excellente pommade du célèbre docteur Dupuytrin, si bien reconnu pour empêcher la chûte des cheveux; pâte Bernier pour blanchir les mains et adoucir la peau; eau et poudre du Dr. Pelletier pour blanchir les dents et conserver l'émail.

Grand assortiment d'eau de Cologne; eau de vie de Lavande ambrée; eau athénienne dite balsamique; mixture pour teindre les cheveux; extrait d'odeur pour le mouchoir; eau pour les fumeurs; pastilles de sérail pour parfumer les appartemens; encre à marquer le linge; eau à détacher; assortiment de savon d'avel-pa, mousseux d'Arrongine; do à la neige pour les bains; blanc et rouge pour la peau; véritable poudre de riz et de patate.

Savons de toilette imitant parfaitement les fruits, huile antique, assorties d'odeur; glaces assorties pour la barbe, peignes et glaces mignature, peignes fins en ivoire et buffle, dit à retaper, dit écaille, dit à capitales, modèles qu'on n'ont point encore parus; flacons pour mettre des sels pour le voyage, brosseries en tous genres; trousses de voyage.

Habillements d'enfans, chapeaux gris, noir et blanc avec plumes et sans plumes.

Grand choix de gants fleurs et guttaines pour dames et enfans, [illegible]; épingles peintes et dorées; bouquets et guirlandes de mariée; souliers satin noir et blanc, du escarpins [illegible], sert-tête pour le bain, savon; éponge; taffetas gommé pour tabliers de nourrice; bas de fil d'Ecosse à jour, brodés et unis; chemises d'hommes, toile, percale, batiste; do en couleur, pour vendre en gros et en détail; bretelles, blanchis, tran foulards de Chine brochés; mouchoirs de batiste pour poche; chapeaux noirs et gris pour hommes; chaussettes fil d'Ecosse; bas de soie noire et blanc; ciseaux à ongles et de toutes sortes.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers arrivés 13 in

MAGASIN DE SELLERIE.—Encoignure des rues de la Douane et Chartres.—(Au vieil établisse de Smith, Hubbard & Co.)—Les soussignés offre, à par les paquebots Alabama et Vicksburg et autres arrivages récents du Nord, un superbe assortiment d'ouvrages de sellerie et de harnais, qui avec leur fonds en magasin, forme un approvisionnement complet pour la saison, comprenant des articles de toutes descriptions, et de toutes qualités, parmi lesquels se trouve les plus [illegible]:

Selles de dames et demoiselles de toute description.
Do. espagnoles pour hommes do. do.
Do. colombiennes do. do. do.
Do. américaines do. do. do.
Do. anglaises do. do. do.
Do. citoyennes do. do. do.
Do. espagnoles pour enfans do. do.
Do. américaines et pour la course do. do. do.
Brides, martingales, sangles, do. do.
Ceintures, mors, étriers et éperons do. do.
Harnais de carosse et barrouché do. do.
Do. de gigs et à traite do. do.
Do. Jersey, postes et charrettes do. do.
Fouets de gigs, carosses et tilbury do. do.
Verges pour dames et cavaliers do. do.
Do. pour planteurs et carosses do. do.

Selles extra, brides et traits de gigs do. do. colliers et cordeaux pour gigs et carrosses do. do. colliers communs et d'Ecosse; chaînes, crochets et colliers en bois; brides; cordeaux de charrettes et calasses; raies, sangles et tissus; garnitures; bordures; harnais, brides, boudriers de coir, peau de cochon, do. de mouton, do. de caribou et maroquin; sacs de selle de toute description; sacs de tapis de Brussel et Valence, valises; superbes valises en cuir à cadre de fer; coussins, ceintures à pistolets et pour argent; cuirs d'étriers, &c. &c. &c.

Ils offrent ces marchandises en vente en gros ou en détail à des conditions faciles et ils continueront à recevoir de leurs manufactures du Nord par les paquets et autres bâtiments un nouvel approvisionnement pendant toute l'année. Ils ont aussi en main quelques charrues de fermiers de qualité supérieure et ont pris des arrangemens pour en faire venir un approvisionnement dans le cours de l'année, qu'ils vendront à des prix modérés.

13 juin SMITH, CANTZON & CO.

JUSQU'À LA SAISON DES MALADIES. — JAMAIS depuis 1822, cette ville n'a été aussi malade. [illegible] à presque pas de famille qui ne compte un [illegible] membre attaqué de la fièvre. Cette maladie ne fait aucune exception, si ce n'est là où l'on fait usage des pillules et du sirop de salsepareille; elles garantissent de la maladie et pare le coup qui doit frapper le corps et produire de sérieux résultats; en un mot on peut s'exempter de la fièvre en prenant une boîte de pilules de salsepareille et une bouteille de *Sirop composé de Salsepareille concentrée, préparé par la vapeur.*

La salsepareille est une plante qui croît au Pérou, au Portugal, au Brésil, au Mexique et dans la Virginie. Les Américains ont été les premiers à reconnaître les vertus de cette plante, et cette découverte fut appuyée par les ouvrages des plus célèbres médecins ainsi que des naturalistes. Ce sont les Espagnols qui l'ont introduite en Europe.

La grande réputation que cette célèbre médecine a acquise par ses merveilleuses guérisons dans tous les cas auxquels elle est applicable, rend la pratique de faire du charlatanisme indigne d'eux. Ces médecines se font connaître par leurs fruits.

Le sirop composé de salsepareille concentrée est une préparation de la salsepareille d'Honduras, et est infiniment supérieur aux autres sirops fait de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicales seulement de la salsepareille sont extraites, une bouteille duquel possède une aussi grande valeur que douze de celles préparées selon la prescription des laboratoires de Londres, Edimburg et des Etats-Unis. La vertu extraordinaire de cette préparation l'a fait introduire dans les hôpitaux en Amérique et en Europe, et elle est recommandée par les médecins comme possédant les vertus de la salsepareille au plus haut degré. En témoignage de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leur talent et leur réputation ont volontairement rendus témoignages de son mérite et de ses vertus sans égales, dans la guérison des maladies énumérées ci-après:

Dr. Valentine Mott,	Dr. David Hosack,
Dr. T. Mitchell,	Dr. W. McNevin,
Dr. R. T. Kissam,	Dr. F. Pascalis,
Dr. Watts,	Dr. Alex. H. Stevens,
Dr. Wright,	Dr. Post,
Dr. Dr. G. Dalafield,	Dr. Francis Birger,
Dr. Physic,	Dr. Chapman,
Dr. Chessman,	Dr. Jackson,
Dr. Gibson,	Dr. Silliman,
Dr. Hunt	Dr. Dewey,
Dr. Dr. Hare,	Dr. James,
Dr. Horner,	Dr. Cox,
Dr. R. Rogers,	Dr. David L. Rogers,
Dr. Harris, &c. &c.	

Le propriétaire espère que les témoignages ci-dessus suffisant pour prouver son mérite, comme le meilleur purificateur du sang et renovateur du système qui ait été découvert jusqu'à présent, ainsi que pour les maladies constitutionnelles auxquelles le corps est assujetti et qui prennent leur naissance dans l'impureté du sang ou du fluide animal.

Que personne ne se laisse préjudicier contre cette célèbre médecine et méprise cet Avis: que l'on en fasse usage aussitôt que l'on ressent une douleur, n'importe où elle se trouve; à la tête ou aux pieds, dans le dos ou l'abdomen; qu'elle soit causée par des maux intérieurs ou extérieurs, prenez une bouteille de sirop et les pillules et soyez persuadé que la douleur cessera et que le corps recouvrera sa santé.

Rappelez-vous ce que dit l'immortel Bacon: "Il est impossible de calculer de combien la vie de l'homme serait prolongée en employant de temps à autres des médecines purgatives, elles restreignent les tumeurs, créent un nouveau stimulant, conservent les conduits du sang dans un état de pureté et empêchent les humeurs morbides de se mêler à lui. C'est la nature qui se trouve soulagée par les voies qu'elle même s'est pourvue.

Avec une telle autorité devant nous; nous pouvons dire: " Nettoyez et purifiez votre corps." Le principe de la purgation étant reconnu de la plus grande utilité pour la guérison et la prévention des maladies, il est nécessaire de s'assurer qu'elle est la médecine capable de remplir ces objets le plus efficacement. L'expérience de milliers a prouvé que les pillules de salsepareille et le sirop sont un remède certain pour la guérison de toutes espèces de maladies, ayant tous la même origine et provenant de l'impureté du sang.

Ils rétablissent la santé du corps en purifiant et donnant de la vigueur au sang et ses effets ne sont jamais suivis d'inconvéniens. Etant composé entièrement de végétaux, elles n'exposent à aucuns dangers et ses effets sont aussi salutaires que certains. Ces médecines peuvent être administrées aux enfans et aux femmes dans une position critique. Comme médecine purgative elle est sans pareille.

La notice suivante sur LE SIROP CONCENTRÉ COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE, est tirée du New-York Courier & Enquirer, du 7 courant.

SALSEPAREILLE.—Quoique nous soyons opposé au charlatanisme des médecines prônées de ce jour, cependant nous sommes induit à appeler l'attention sur une médecine d'une nature différente, à l'importance d'un de nos amis qui en a fait usage avec succès dans sa famille; nous voulons parler du *Sirop concentré composé de Salsepareille*, manufacturé à la Nlle Orléans, par un nouveau procédé chimique à la vapeur. Nous sommes d'autant plus porté à la recommander, vu qu'elle est recommandée par plusieurs médecins habiles du Nord, de l'Ouest et du Sud et par presque tous les médecins de la Nouvelle-Orléans qui en ont fait usage dans leur pratique avec un grand succès dans les cas de maladies chroniques et autres affections provenant de l'impureté du sang. Ceci est une preuve de la forte cette médecine, puisqu'il est bien reconnu que les médecins sont opposés aux remèdes des charlatans.

(L'extrait suivant est tiré du *New-York Journal of Commerce*, un des plus anciens et des plus respectables journaux de l'Union.)

Nous croyons qu'il serait difficile de trouver quelqu'un qui méprise plus les charlatans que nous, cependant nous croyons devoir parler favorablement d'une préparation qui a acquise une grande célébrité au Sud et au Nord et qui vient recommandée par les certificats des médecins les plus distingués de New-York, Philadelphie, Boston, Albany, Charleston et de la Nelle-Orléans, et par un grand nombre de personnes respectables des Etats-Unis qui ont éprouvé ses effets. Nous voulons parler du SIROP CONCENTRÉ COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par un nouveau procédé chimique à vapeur. Les propriétaires de cette médecine doivent établir une agence dans cette ville et nous n'avons aucun doute que le caractère qu'elle a déjà acquis la rendra populaire.

[Du New-York Star du 25 juillet.]

Nous appelons l'attention sur l'avis du sirop concentré composé de salsepareille, du laboratoire de la Nlle Orléans inséré dans nos colonnes d'aujourd'hui. Nous sommes informés par les meilleures autorités médicales que cette préparation jouit d'une réputation sans pareille. Au Sud son succès a été immense et partout où l'on en a fait usage, elle a rempli l'attente.

Nous avons vu une lithographie exécutée par Stout et Lee d'une guérison remarquable d'une éruption cutanée; tout le corps était couvert d'ulcères et une partie du dedans de la gorge était mangé.—Après avoir employé quelques bouteilles de salsepareille la malade recouvra sa santé.

Nous connaissons la préparation de salsepareille manufacturée par un nouveau procédé chimique à vapeur en ayant fait usage dans notre pratique, nous croyons qu'elle contient tous les principes actifs de la salsepareille au plus haut degré de concentration, et comme préparation, nous la considérons comme une des meilleures connus jusqu'à ce jour.

J. W. Smight, M. D.	Alex. H. Jackson M. D.
B. W. North, M. D.	H. W. Stebham, M. D.
R. S. Howard, M. D.	R. M. Stone, M. D.
T. V. Bennett, M. D.	J. S. N. Wheeler, M. D.
George Bigalow, M. D.	Wm. Stillman, M. D.
Pettit Harris, M. D.	Kersey Rogers, M. D.
V. A. Boradaile, M. D.	

[Des Drs. French et Channing, médecins à Clinton, comté Oneidan.]

Clinton, 9 juillet 1839.

Nous avons fréquemment prescrit la nouvelle préparation chimique de salsepareille, préparée par un nouveau procédé à vapeur et nous avons invariablement reconnu ses effets dans tous les cas, où la salsepareille est applicable.

Nous avons une connaissance étendue de cet article et nous le garantissons comme un des meilleurs en usage.

WM. S. FRENCH, M. D.

EDWARD CHANNING, M. D.

Nelle Orléans, 17 mai 1839.

Au propriétaire—Cher monsieur: j'ai employé votre préparation de salsepareille et vos pilules dans des cas de rhumatisme chronique avec le plus grand succès.

Je suis &c. &c.

HENRY CALLURE, M. D.

Nouvelle Orléans, le 20 juin 1839.

Au propriétaire du sirop de salsepareille et des pilules.—Monsieur; mon enfant maintenant âgé de 3 ans a été affligé d'une tumeur scrofuleuse depuis l'âge de 3 mois; depuis environ un mois que j'ai commencé à employer votre salsepareille préparée à la vapeur, j'ai le plaisir de vous annoncer que sa santé se rétablit et que les marques extérieures de la maladie ont disparu

Je suis &c. &c.

G. B. WHITEMORE.

(Extrait d'une lettre reçue du Dr. R. S. Walton, médecin savant et respectable dans les Etats du Sud.)

Mobile, 30 juillet 1839.

Au Propriétaire—Cher Monsieur: Je suis presque dépourvu de salsepareille, et je vous prie de m'envoyer trois bouteilles ainsi que trois douzaines de boîtes de pillules. Envoyez les à bord du steamboat, adressées aux soins de Messieurs Storm & Hastin, 63, rue Dumaine. J'ai fréquemment prescrit votre sirop de salsepareille dans des maladies chroniques, surtout dans des cas de scrofule et affections cutanées et j'en ai toujours obtenu d'heureux résultats. Je l'ai aussi administré avec avantage dans des cas de syphilis et de débilité chronique; je crois que c'est la meilleure préparation de salsepareille en usage.

J'ai l'honneur d'être &c.

R. S. WALTON.

[Extrait d'une lettre reçue du Docteur Warren de Natchez—Le 21 août 1839]

Cher Monsieur.—J'ai fait usage dans ma pratique pendant ces dernières années de votre sirop concentré composé de salsepareille à ma grande satisfaction et au soulagement de mes malades. Je n'hésite point à déclarer que je considère cette préparation comme une des plus utiles dans les cas où la salsepareille est applicable. Je suis, &c.

BENJAMIN WARREN.

(Du Pensylvanian Enquirer, du 13 mai 1839.)

Salsepareille.—Les vertus de cette plante, comme purificateur du système humain, particulièrement du sang, ont été depuis long-temps reconnues. Le témoignage de la profession médicale est presque unanime sur ce point; la simple question est de savoir quelle est la meilleure préparation pour la mettre en usage le collège de pharmacie et les médecins prouvent ce fait: la préparation du sirop concentré composé de salsepareille, préparé par un nouveau procédé chimique à vapeur, par un savant chimiste, atteint le but désiré. Ceux qui emploient des médecines pour purifier le sang trouveront cette composition une des meilleures. Nous parlons par expérience, ayant fait usage de trois bouteilles.

(Du Boston Daily Courier et Advertiser.)

Le sirop concentré composé de salsepareille se trouve annoncé dans notre journal. Il jouit de la plus grande réputation dans les Etats-Unis comme purificateur du sang; les meilleurs médecins le recommande. Quelque personne ne se plaigne de l'impureté du sang lorsqu'ils peuvent se guérir en employant quelques bouteilles de cette excellente médecine. Il est nécessaire que le sang soit pur pour conserver la santé.

[Du Baltimore Express.]

Nous appelons l'attention de nos lecteurs à l'annonce du sirop concentré composé de Salsepareille. Cette médecine vient d'être introduite en cette ville. Les nombreux certificats qui y sont joints la feront mieux connaître que ce que nous pourrions dire.

[Du Philadelphia Journal.]

Le sirop concentré composé de salsepareille, préparé par la vapeur, guérit toutes les maladies du sang et presque tous les maux inhérens au corps humain. Cette médecine est recommandée par les membres de la faculté. Un jeune homme à notre bureau se recommande aussi cette médecine; en ayant employé deux bouteilles.

[Du Charleston Enquirer.]

Sirop concentré composé de salsepareille, préparé par la vapeur. Il paraît que cet article fait de grands miracles au Sud et le caractère des recommandations qui l'accompagnent nous garantissent que c'est une des meilleures médecines pour l'impureté du sang. Nous connaissons plusieurs médecins qui ont recommandé ce remède et nous sommes persuadé qu'ils ne l'auraient pas fait avant de connaître son mérite. Chaque famille devrait se procurer une bouteille de ce sirop et par là elles conserveront leurs santés et épargneront un moins trois fois la somme qu'elles auront pu avoir à dépenser. Achetez-le avant là où vous avez à meilleur marché.

[De la Faculté du Collège médical d'Albany, 24 sept. 1839.]

Nous avons été témoins des bons effets du sirop concentré composé de salsepareille, préparé par la vapeur, et nous nous faisons un plaisir de le recommander au public comme une des meilleures préparations pour la purification du sang et la guérison des maladies secrètes. Alfred Marino, M. D. Président et professeur de chirurgie, Daniel M. Ross, M. D. professeur de la médecine théorique et pratique, Ephraim Emmons, M. D. professeur de chimie et d'histoire naturelle, H. Armstrong, M. D. professeur d'anatomie, D. McLaughlin, M. D. professeur de Materia medica et thérapeutics; K. D. Bedford, M. D. professeur d'obstetrics; Abraham Lee, M. D. professeur de l'institution de médecine et A. Beck, M. D. professeur de jurisprudence médicale, A. Clark, régistraire.

Le cas ci-dessous est très intéressant et je certifie ce rapport vrai. J. S. DUEY, M. D.

AU PUBLIC.

Nouvelle-Orléans, 4 Juillet 1839.

A la demande du Dr. Duey, auquel je suis entièrement obligé, je mets avec plaisir, sous les yeux du public un certificat des heureux résultats que j'ai obtenu du Sirop Concentré de Salsepareille Composé, préparé par la vapeur. A partir de bienfait que j'en ai reçu, je crois de mon devoir de publier ce certificat pour le bénéfice de ceux qui seraient affligés de la même maladie. Pendant trois ou quatre années j'ai eu mal aux yeux; quelquefois je ne pouvais pas voir sans lunettes et même point du tout. J'éprouvai aussi de grandes douleurs. Souvent j'étais complètement aveugle et tourmenté par des douleurs excessives. J'ai employé tous les remèdes pour obtenir du soulagement. Je m'étais même résigné à terminer ma carrière dans le désespoir et l'obscurité, mais heureusement mes craintes se sont dissipées. Je fus sollicité d'essayer le Sirop Concentré de Salsepareille composée, préparé par la vapeur. Je suis convaincu que cette médecine est aussi bonne qu'on le dit; il n'y a pas à en douter. J'en ai pris plusieurs bouteilles et mes yeux se guérissent très vite; les meilleurs qu'ils n'ont été depuis trois ans et j'espère être guéri radicalement. Ce document est publié dans l'espoir qu'il sera utile à ceux qui sont affligés de la même maladie.

ALBERT W. BARKER.

Faites attention!—Le public est prévenu qu'une fraude des plus audacieuses a été commise par quelques mécréants inconnus à Augusta Georgia; notre voulons parler d'une imitation de cette médecine populaire, le sirop concentré composé de salsepareille, bien reconnu comme la plus grande découverte du moyen âge. Nous leur annonçons que le seul lieu où se trouve le véritable sirop dans les Etats du Sud est au no. 96, rue de la Douane.

Rappelez-vous seulement au No. 96, rue de la Douane.

Des directions en français, anglais et espagnol accompagnent chaque bouteille. 28 sept—1m

Nouvel arrangement pour le 1er. août 1839.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE ORLÉANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ETE POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 6 h. A M		Char à cheval à 5 h. A. M.	
Locomotive	6 " "	Locomotive	7 " "
"	8 " "	"	9 " "
"	10 " "	"	11 " "
"	12 " "	"	1 " P. M.
"	2 " P M	"	3 " "
"	4 " "	"	5 " "
"	6 " "	"	7 " "
"	8 " "	"	9 " "

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Après 10 heures du soir, et jusqu'à minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant cinq piastres pour le voyage, mais après minuit on aura à payer $10.

Les personnes qui voudront, par la locomotive, [illegible] de procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent en lieu de billets.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le char de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char quittera Carrollton à 6 heures, restera jusqu'à 6 1|2 heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 6 1|2 heures du matin et courant chaque heure. A 8 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1|2 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1|2 heures, n'en partira qu'à 9.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON,

27 jt ingénieur en chef.

GRAINES FRAÎCHES.

L'Essoussigné a reçu par le navire Mississippi de New-York un superbe lot de graines nouvelles pour la saison. WM. DINN,

12 août 17 Commune.

LES soussignés étant à la veille de transporter leur domicile de la rue Toulouse à la rue Tchoupitoulas, les offrent à vendre à bas prixet à des conditions favorables, les marchandises suivantes.

3,500 caisses vin rouge de divers crûs et prix,
20 demi-pipes eau de vie cognac, [illegible] marque A Chauvet, &c.
20 demi-pipes vieille eau de vie fine Champagne 6 quart do du.
400 paniers Champagne mousseux (Sillery)
120 petites diverses marques;
20 barils vin vieux Sauterne,
1 caisse bottes et souliers de Paris,
1 caisse souliers assortis,
1 caisse torques,
1 caisse fleurs artificielles,
1 caisse mousselines imprimées,
2 caisses contenant mouchoirs de batiste; robes de crêpe brodées riche, dentelles, fichus, voiles, pèlerines; écharpes, peignoirs façonnés, chapeaux de paille, &c.

J. T. LAGUERENNE & co 9 Toulouse.

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE de FOURNERET aîné & RIETSCH, pépiniéristes, Paroisse St. Charles, habitation de Mr. Louis Lauranche, ils offrent à vendre un grand assortiment d'Arbres Fruitiers, tels que pommiers, poiriers, pêcher, abricotiers, pruniers, cerisiers, une collection de rosiers variés, arbres et arbustes d'ornement; 35,000 Morus Multicaulis. S'adresser chez Ch. S. Schoenhoeffer, Pharmacie Mr Martin, encoignure Vieille-Levée et Hôpital. 23 sept—1m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

LES actionnaires qui n'ont pas déjà donné des billets pour le montant de leur souscription sont invités à faire un septième paiement de dix piastres par action, le 27 septembre prochain ou avant.

Nouvelle-Orléans, le 20 août 1839.

Par ordre de la Direction.

WILLIAM FURST, secrétaire.

27 août—1—1mo.

VIN DE COTEROTIE.—A vendre au magasin du soussigné, Toulouse, entre la rue et [illegible] 50 barriques vin de Cote Rôtie, 1834, [illegible] 450 bouteilles chaque, [illegible] directement de chez le propriétaire du vignoble et recommandées comme un excellent vin de table. Le propriétaire devant le faire connaître au public [illegible] à l'offrir à un prix très modéré.

21 a L. G. SAUSINOT.

AVIS D'ENCAN.

J. A. BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les matins de vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en donneront, avis à l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les prix seront limités resteront, aux propriétaires après la vente, si elles ne sont point vendues.

Les échantillons des marchandises seront montrés sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Commune. 2 mai.

AVIS aux Pharmaciens.

36 pots de pharmacie en porcelaine, de 94 pouces, avec cadre or et noir, et étiquettes, formé nouvelle. 44 Flacons bouchés, de 1 once à 3 onces, avec étiquettes vernissées et lettres noires. 6 grand vases pour devanture, de 12 à 15 pouces, le tout de la fabrique de Pochet-Déroche, à vendre par H. GAILLARDET,

3 juin 25, rue de Toulouse.

LES DRAYS Nos 585, 37 et 39 sont requis de rapporter leurs reçus au soussigné pour les marchandises qu'ils ont enlevées du navire St. Louis de Philadelphie, faute de quoi ils seront poursuivis.

30 sept N. F. COMLY & Co. 97, Camp.

TOILE CORDE D'EMBALLAGE ET FICELLE.—160 pièces toile du Kentucky, de 44 pouces de largeur; 150 do de de Dundee; 350 rouleaux corde du Missouri; 33 balles ficelle, à vendre par

27 sept SPRAULE & BUCHANAN, 6a, Camp.

CHARRETTES, drays, rayes de charrettes, roues à charroyer les plançons et brouettes des meilleures manufactures de Philadelphie, à vendre par

FRANKLIN & HENDERSON,

27 sept 74, Camp.

POIS VERTS ET JAUNES, en detail et à vendre par HAGEDORN & CRAMER,

30 sept 50, rue Bienville.

FLANELLES blanches, rouges et vertes, à vendre par HAGEDORN & CRAMER.

JARDINIER DEMANDE.—Un bon jardinier peut se procurer une situation lucrative en s'adressant au consul britannique, no. 9? rue de la Commune. Il est inutile de s'adresser à moins que l'on ait une bonne connaissance du sol et du climat et que l'on ne puisse fournir de bonnes recommandations.

BANQUE DE LA CITÉ.—Nouvelle-Orléans, 31 août 1839.—Le bureau des directeurs de cette institution, a aujourd'hui déclaré un dividende semi-annuel de quatre pour cent sur le fonds capital, provenant des profits des derniers six mois, payable aux actionnaires ou leurs représentans légaux, lundi le neuf septembre prochain ou après.

2 sept R. J. PALFREY, caissier.

LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de draps noir et divers couleurs pour habit et redingote, satin uni et rayes pour pantalon, étoffes en soie et cashemir pour gilet, qu'il offre à vendre en gros ou en détail à des prix très modérés.

11 sept BEAUCHERY,

Magasin de Mrs. Wiltz et Sallé.

BUCKNER & FOUTE,

Avocats, Clinton (Mississippi.)

Références à Messrs.

ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES,
SMITH & ROORHEES, } Nouvelle-Orléans.
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.

24 m—6m

ANDREWS & BROTHERS, Marchands à commission, Nouvelle-Orléans.
E. L. ANDREWS & Co, Marchands à Commission, Mobile.
J. J. ANDREWS & BROTHERS, Marchands à Commission, New-York.

Nous sollicitons des consignations à nos maisons.

J. J. ANDREWS, résidant à New-York.
Z. ANDREWS, " Nlle-Orléans
E. L. ANDREWS, " Mobile.

12 août

ANDREWS & BROTHERS,

MARCHANDS A COMMISSION,

No. 50, rue du Camp.—Nouvelle-Orléans.

J. J. ANDREWS,
Z. ANDREWS,
E. L. ANDREWS

26 juillet

INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.—On a besoin d'un surveillant pour un collège, on ne confiera cet emploi important qu'à un homme habitué à vivre parmi des enfants, et capable d'enseigner la langue française; s'adresser au bureau de cette feuille. 8 jt

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

L'Entreprise de renouvellement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencerai mes cours dès le 16 octobre prochain. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance, si je ne faisais mes vifs remerciements à leurs [illegible] familles pour la confiance qu'ils m'ont accordée jusqu'à présent.

15 a J. DEVOTI.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle. Orléans.—No. 31, rue du Camp.

CAPITAL $300,000.

Par un amendement à la charte de cette compagnie, passé par la législature, le privilège d'assurer contre les risques de la mer et des rivières a été accordé. In conséquence elle est maintenant préparée à recevoir des demandes.

E. L. TRACY, secrétaire. 26j

CIMENT ROMAIN.—100 barils à vendre par HOLMES & MILLS, 9, Bank Place, 6. Sept

BILLETS de Théâtre imprimés par

1 oct G. R. STEINER, 30, Canal.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concerneront, salut:

Attendu que Coffenwidle & Lacroix de cette ville ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le propriété ci-après décrite, c'est adresser au greffe de cette Cour où la dite vente fut en registrée le 15ème jour d'avril de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommés au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 10ème. jour de avril, de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 28 de février de l'année 1839, dans l'affaire de James N. Morison vs. Samuel Bell, No. 11583 du Docket de cette Cour, à laquelle vente les dits Coffenwidle & Lacroix se sont rendus acquéreurs pour le prix de 6,368 piastres comptant.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire.

Deux lots de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, les dits lots situés dans le faubourg Delord et contigus l'un à l'autre, et désignés par les Nos. 16 et 17 sur un plan fait par Richard Delafield, ingénieur et déposé dans le greffe de Félix Grima, notaire, successeur de G. R. Stringer, ex-notaire; les dits lots ayant, mesure anglaise, chacun 25 pieds de face à la rue Carondelet, et 25 pieds de face dans le fond d'une allée de 29 pieds de largeur, sur une profondeur de 158 pieds.

Bureau du greffier, Nlle-Orléans le 20 septembre 1839. ARMAND PITOT, greffier.

25 septembre—3.—26, 5 et 20 oc.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour de la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront, salut: attendu que Victor David de cette ville ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 28ème jour d'août de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif, susdit le 19ème. jour d'Août de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 28ème jour de juin de l'année 1839, dans l'affaire de Norbert Soulié, représenté par Albin Soulié vs. James McPherson, no. 11,914 du Docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Victor David s'est rendu acquéreur pour le prix de $3,100 comptant.

Description de la Propriété d'après le transfer Judiciaire.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la ville de la Nlle Orléans, entre les rues St. Jean et St. Pierre dans l'îlet compris entre les rues Gravier, St. Pierre, St. Jean et de la Commune, et désigné par le no. 9. sur un plan du dit îlet, dressé par L. Bringier, arpenteur général de cet Etat; daté le 5 de février 1835, et déposé sous le No. 16 dans le livre des plans de Félix Grima, notaire; le dit lot mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de profondeur, entre des lignes parallèles; (le tout mesure américaine,) ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et aussi 30 actions du défendeur dans le fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 24 septembre 1839. ARMAND PITOT, Greffier.

25sept—3|30j

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, Salut—Attendu que A. J. Pellon James Williamson et Nicholas Huey, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, se sont adressé au greffe de cette cour où ladite vente fut enregistrée le vingt sixième jour de juillet de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le deuxième jour de juillet de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 29me jour d'avril de l'année 1839, dans l'affaire de Philip Maher contre Maurice Cannon, no. 396 du docket de cette cour, à laquelle vente A. J. Pellon James Williamson et Nicholas Huey se sont rendus acquéreurs pour le prix de $3000 payables dans douze mois.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire, savoir:

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Annonciation audessus de cette ville dans l'îlet compris entre les rues de la Vieille Levée, Celeste, Religieuses et Nonnes, désignés sous les numéros trois, quatre et cinq, les dits terrains étant contigus, et mesurant chaque vingt cinq pieds huit pouces de face à la rue de la Vieille Levée sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, d'après un plan tiré par le voyer de la ville le 19 avril 1832 et annexé à un acte passé devant William Christy, notaire public le 23 février 1833.

Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le vingt sixième jour de septembre l'an de notre seigneur 1839.

30 sept—3 ED. GARDERE.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront, salut:

Attendu que Pierre Edmond Mader, de cette ville, ayant acheté à une vente faite par Garrett S., encanteur public de cette ville, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par l'encanteur susdit le 31me. jour de mai de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 30me. jour de septembre de l'année 1838, dans l'affaire de R. Putnam vs. ses créanciers, No. 10,637 du docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Pierre Edmond Mader s'est rendu acquéreur pour le prix de 3,000 piastres.

Description de la propriété, d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un Lot de terre situé dans le faubourg Saulet, au-dessus de cette ville, désigné par le numéro vingt-cinq, sur un certain plan dressé par C. F. Zimpel, le 27 janvier 1834, annexé à un acte passé devant William Christy, notaire public dans cette ville, le 13 Février de la même année, lequel lot ayant, mesure anglaise, 39 pieds de face à la rue des Nayades, sur 136 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre des lignes parallèles; ensemble les bâtisses et améliorations sur le dit propriété et tous les droits, privilèges, &c qui y appartiennent de quelque manière que ce soit.

Bureau du greffier, Nlle Orléans, 14 Sept. 1839.

18 sept—3 en 30j J. OLLIE, dép. gref.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—No. 12012—Théodore Vaurigaud contre ses créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour au profit des créanciers; et il est ordonné par la Cour que les dits créanciers se réuniront en l'étude de M. Félix Grima, notaire public, le samedi 19 octobre 1839, afin d'y prendre en considération les affaires dudit insolvable, et en attendant, que toutes procédures contre la personne ou les biens dudit insolvable, soient suspendues.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1839. ARMAND PITOT,

16 sept—3 en 30j. Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—No 12097—Fils Poupon, h. a. l. v. ses créanciers—Présent l'hon. J. F. Canonge, juge par intérim septembre 26 1839.—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers sera tenue devant M. Théodore Seghers, not. pub. le onze d'octobre prochain, à 10 heures du matin, pour y prendre en considération la situation des affaires du pétitionnaire, nommer un ou plusieurs syndics et déterminer les conditions de la vente. En attendant il est sursis à toutes poursuites contre sa personne et ses biens.

Nelle Orléans, le 26 septembre 1839. Signé Canonge, agissant comme juge de Paroisse en l'absence du juge C. Maurian.

Par ordre de la cour, fait au greffe le 26 septembre 1839. Signé OLLIE. Député-Greffier.

28 sept—3

REÇU par le navire Eléonor du Havre, et à vendre par BENJ. LACOSTE, rue Royale, no. 103. Un assortiment complet de diverses marchandises, tel que: Moutarde de maille, saucissons de Lyon, sardines à l'huile de Colin, veilleuse de Bouillard, percaline noire et en couleur pour doublure, indienne à meuble rouge, chamois et bleue unie et brochée; gilets peluches, assortis de grandeurs et garnis en velours, gilets de flanelle, en soie et en coton, pantalons en soie, mérinos et en coton, mitaines barrège pour femmes et enfant; petits souliers en laine pour enfans; bas de soie, unis et brodés noirs et blancs, bas filoselle et en coton noir gris, bleu et blanc pour femme; bas de laine et en coton 8, 10, 12, 14, et 16 pouces; demi bas de laine, en soie et en coton pour homme; demi bas do. pour garçon de 16 ans; chapeaux de soie pour hommes, mousseline laine noire et couleur unie et brochée, gants de soie, et en coton pour homme et petit femme; gants de peau de chevreaux pour homme femme et enfant; gants et mitaines à fil et unies et brodées pour femme et fillette; châles satin, stradella, habille, cashemire, thibet, et indienne 4|4 5|4 et 6|4; bouton de nacre de tous les prix, do. en os poli, do. à grille, mouchoirs de batiste unis, brodés, et à rivière garnis de dentelle, de divers prix; mouchoirs de chalet pour enfans; cols en mousseline et en batiste derniers genre; gros de Naples unis et rayé nouveau dessin; satin noir bleu et blanc; cravates en satin et brodées noires et en couleur, cravattes de fantaisie, article nouveau; service, linge de table par 12 serviettes et une nappe unie, à liteau bleu et rose; do. damassé riche, bandes en jaconas et en batiste; fleurs artificielles, tours de tête, bonnets d'enfant, soie à coudre par livre et en bobine, chemises en couleurs brillante, jaconas et en toile de Mulhouse, mouchoirs imitation madras et des Indes, [illegible] jauge et étroite, cotonnade française et toile cirée; le tout à des prix très modérés. 18 sept.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord, un grand assortiment de marchandises sèches qu'ils offrent en vente à leur magasin rue de Chartres No. 67, savoir:

Cotons blancs et écrus, différentes largeurs et qualités, indiennes de divers genres, en pointeurs do. bleues et mérimack, [illegible] en coton, laine et coton pour laine, cotinettes unis et imprimés, Kentucky Jeans, cashemere, draps et casimir, cotonnades du Nord, do. Rosins et autres, flanelles blanches, rouges et vertes, bonneterie et Ginga à carreaux, cotons à châl et mousseline laine pour robes, mouchoirs de poche, mouchoirs anglais et français, châles en cachemire et imitation brochés, châles mousseline, do. thibet 4|4 5|4 et 6|4 imprimés, bas de soie noirs, gants en laine, coton et soie, foulards, mouchoirs de tête, manchons en laine, bas et chaussons en laine, dito en coton, chemises de Rouen en laine et en soie, cravates en soie noire et brodées, mitaines en soie, &c.

28 sept. DURAND & UZEREAU.

EN débarquement du brick Eagle de Bordeaux

300 caisses vin St. Julien.
10 caisses vermicelle.
Ex marques d'importations antérieures.
40 demi pipes eau de vie.
3000 caisses vin rouge St. Emilion, margaux Lafite, St. Estèphe.
400 paniers champagne mousseux.

A vendre par J. T. LAGUERENNE & Co

20 sept 2, Toulouse.

DEMANDE immédiatement pour l'Arsenal des E. U. à Bâton Rouge, un maître maçon et six maçons. Il est inutile de s'adresser à moins d'être bon ouvrier. Il y aura de l'emploi pour environ six semaines, le maître maçon recevra $4 par jour et les maçons $3.

Bureau du Quartier Maître, Nlle. Orléans, 13 septembre 1839. J. CLARK,

Major et Quartier-Maître de l'armée des E. U. 19, rue Conti. 13 sept

ON désire acheter pour du comptant, une négresse avec un enfant de 13 ans ou plus; un jeune nègre de 15 à 16 ans, le tout pleinement garanti. S'adresser à l'entrepôt général de negresses, rue du Quartier no. 26, entre les rues Condé et Vieille Levée.

BUREAU de la compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nelle. Orléans.—Les actionnaires de cette compagnie sont par ces présentes notifiés que le 10me versement sur leurs actions est dû et payable le 5 octobre prochain, au bureau de la compagnie.

4 sept

SOCIÉTÉ FORMÉE.

JOSEPH A SPRAULE & W E BUCHANAN, se sont aujourd'hui associés pour la transaction des affaires à commission dans cette ville, sous le nom de Spraule et Buchanan. Etant tous deux acclimatés, ils se proposent de rester toujours en ville et se dévouer entièrement aux intérêts de leurs amis qui leur adresseront des consignations.

JOSEPH A. SPRAULE,

10 sept W. E. BUCHANAN.

PHARMACIE

VILLE DE LAFAYETTE.

CETTE Pharmacie, bien approvisionnée des meilleures DROGUES et MÉDECINES reçus de France, Angleterre et du Nord, offre maintenant l'avantage d'un Laboratoire que le propriétaire a établi pour rendre ses services le plus utile au public, et où on exécutera avec soin les ordres dont on l'honorera.

Prescriptions remplies à toutes heures du jour et nuit. IGNACIO ROSSI, Phar. Chimist.

Ville de Lafayette, 19 août 1839

19 a Rue de la Levée entre Joséphine et Adèle.

PENSIONNAT ET ÉCOLE DE DEMOISELLES, tenu par Mlle. McCLENACHAM, Nos. 11 & 13, Carroll Place, Bleeker street, New-York.

Le terme d'automne de cet établissement commencera le 7 septembre.

L'on réfère les parens qui seraient disposés à envoyer leurs enfans à l'établissement ci-dessus aux messieurs suivans:

Le Revd. Dr. WHEATON,	Nlle-Orléans.
WM. CLARK, Jr. Esq.	do
JACOB WILCOX,	do
LEONARD MATHUX,	do
HAMILTON M. WRIGHT,	do
THOMAS SKINKER,	Saint-Louis

4 juillet—6m

SURDITÉ.—GUTTA VEGETABILIS, un remède infaillible pour la surdité.—Le grand succès qu'a obtenu ce remède dans plusieurs centaines de cas au dispensatoire de Westminster, pour les maladies des yeux et des oreilles, et pour lequel des lettres patentes ont été obtenues par M. Taylor, M. D. du gouvernement anglais, et la sanction qu'il a reçue de l'académie royale de médecine à Paris, ainsi que des médecins suivants: M. Abernathy, sir Astley Cooper, Drs. Roston, Curtis, Drake et L. Legallois, Auras &c. et d'autres artistes et médecins célèbres dans cette branche qui en ont fait usage et qui l'ont recommandé.

La renommée du Guta Vegetabilis en France et en Allemagne l'a fait introduire dans toutes les autres parties de l'Europe, et des adresses furent présentées au Dr. Taylor de toutes parts, le félicitant de sa découverte. La certitude avec laquelle on a continuellement administré le Gouta Vegetabilis peut être prouvé par plusieurs mille cas. Depuis la révolution de 1830, Sa Majesté Louis Philippe, roi des Français, ainsi que le roi des Belges lui conférèrent le titre d'Aurist honoraire de leurs majestés, en récompense des nombreuses guérisons qu'avait été obtenues par le Guta Vegetabilis. Ces preuves de la bienveillance et de l'approbation royale, seront suffisantes; il espère, pour encourager ceux qui sont affligés de surdité à faire l'essai de son remède.

A Londres, Paris et Bruxelles le nombre des guérisons est incalculable, ainsi que dans les principales villes de Unis des trois royaumes.

Dans la ville de Dublin, plus de 400 sourds ont été guéris par lui, et un desquels avait été sourd pendant 30 ans. Dans la ville de Lyon (France) 296 personnes ont recouvré l'entendement, parmi lesquelles il s'en trouvait une de 99 ans et l'autre de 94. Pendant l'année dernière 1836, les guérisons obtenus dans le midi de la France se sont élevées à un nombre étonnant.

Pour prouver son efficacité nous allons citer les cas suivans:—Le révérend John King, curé de l'église de St-Jean à Manchester; devint sourd, après avoir été exposé au froid, à un tel point qu'il ne pouvait entendre une bande de musique à quinze pas de distance. Cette affliction augmentait chaque jour et les étaient telles pendant plusieurs années il employa des médecins inutilement, qui le traitèrent avec un grand soin, pendant lui procurant aucun soulagement. Le Dr. Drake lui recommanda et lui administra le Gutta Vegetabilis, et chose surprenante, il n'avait pas employé la seconde bouteille qu'il recouvra son entendement. Pour les particularités de ce cas, voir le Journal Médical de Londres d'octobre 1835.

Le Dr. Andrews, d'Edimburg en parlant du Gutta Vegetabilis dit: J'ai employé le gutta vegetabilis dans ma pratique ainsi qu'à l'Hôpital, et j'ai trouvé que ce remède était incomparable dans le cas de surdité provenant de débilité nerveuse et relaxation de l'ouïe, produits par le froid et calculé à opérer un grand bien. En conséquence je recommande son usage général, convaincu ainsi que beaucoup d'autres, que les personnes qui feront usage de cette découverte importante en seront point déçues.

Le Dr. James, d'Ampthill, Bedfordshire, dans une lettre adressée au Dr. Taylor, termine en disant que toutes les classes de la société trouveront dans le gutta vegetabilis un remède incomparable contre la surdité et le tintement.

Une ou deux bouteilles ont généralement produit une guérison radicale, et dans un cas où une personne qui était sous mes soins, affligée depuis plusieurs années de surdité, accompagnée d'un écoulement des oreilles, et d'un bourdonnement semblable aux grondements du tonnerre, trois bouteilles firent entièrement disparaître ces symptômes et la personne recouvra son entendement.

Un praticant judicieux de Paris, parlant du Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor, s'exprime ainsi: J'ai, dit il, employé toutes les ressources de l'art pour trouver un remède propre à la guérison de la surdité, et je puis affirmer que je n'ai jamais trouvé de remède aussi sûr et aussi efficace que le Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor. Vous pouvez être persuadé, d'après l'expérience que j'en ai faite, que cette médecine possède toutes les vertus nécessaires à la guérison de cette effrayante maladie. Vous possédez une médecine d'une efficacité supérieure et d'une grande valeur.

Mlle A. Norton, de Mile End Road fut affligée de surdité pendant plusieurs années, et après avoir inutilement employé tout ce qu'on lui recommandait et avoir été soignée par un médecin, une bouteille de Gutta Vegetabilis la soulagea beaucoup et avant d'en avoir pris trois elle était parfaitement guérie.

Thomas Hemby, 48 rue Farrinaton, qui était lieutenant dans le 4e. régiment fut trappé de surdité sur le champ de bataille de Waterloo et resta dans cet état. Après avoir employé une bouteille de Gutta Vegetabilis il fut parfaitement guéri.

Mr. Green de Cumberland qui avait été sourd pendant quatorze années recouvra son entendement après avoir employé six bouteilles.

Aux personnes âgées qui sont le plus sujettes à la surdité, cette préparation sera un bienfait, ayant été employée dans beaucoup de cas plus graves et où il n'y avait aucune espérance de guérison ou de soulagement par aucun autre moyen. A ceux qui sont affligés de surdité provenant du froid, cette préparation leur sera d'un grand avantage et leur fera recouvrer l'ouïe dans neuf cas sur dix. Le Gutta Vegetabilis est préparé selon les principes scientifiques, et ceux qui en feront usage seront convaincus qu'il porte sa recommandation dans les heureux effets qui sont obtenus, et en rendant l'ouïe à ceux qui l'ont perdu depuis plusieurs années.

Vendu en gros et en détail, par agence, au no. 96, rue de la Douane, Nlle. Orléans. 4 oct—[illegible]

SOLUTION SPÉCIFIQUE.

CEUX qui ont des maladies secrètes telles que les gonorrhées, glandes, strictures, irritation des parties, de la vessie, de l'urètre et de toutes maladies du passage urinaire, douleurs dans les jointures, pierre, lumbago, débilité ou infirmité peuvent être guéris par cette médecine renommée des maladies ci-dessus en beaucoup moins de temps que par les autres médecines. Elle ranime et donne de la vigueur à la constitution et rétablit parfaitement la santé à ceux qui ont été jusqu'à par des mauvais traitemens. Le fait est bien reconnu que cette médecine est incomparable et elle a guéri plusieurs milliers d'individus qui avaient inutilement essayé tous les autres remèdes; elle prend chaque jour la place de ces remèdes injurieux tels que copahu, térébenthine, cubèbes, mercure, &c.

En addition aux nombreux témoignages reçus des médecins distingués de toutes les parties du monde, ainsi que des Antilles et de l'Amérique; une récompense de £500 a été offerte à ceux qui pourront montrer un remède aussi efficace que celui de la "solution spécifique de Yoland". Il n'est pas nécessaire, après ce qui précède, de faire d'autres commentaires, il sera suffisant de publier quelques certificats.

"J'ai prescrit la résolution spécifique de Yoland à plusieurs de mes patients qui languissaient sous des maladies de latère, et à mon étonnement ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps que j'ai jamais vu, et leur santé est bien rétablie.

H. LEY, M. D.

Professeur d'accouchement à l'Hôpital de Barthélemi.

Le Dr. Clarke a prescrit la solution spécifique de Yoland à un grand nombre de malades attaqués de stilladies urétrales, et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait coutume de les guérir avec des préparations de copahu; et il est d'opinion que ce remède est sans pareil et qu'il en fera usage pour ces maladies.

Londres 27 décembre 1837.

Le Dr. Green certifie que la solution spécifique de Yoland est un des remèdes les plus efficaces pour la guérison des maladies de urêtre et qu'il guérit en moins de temps que les préparations de copahu qu'il avait coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenu qu'au No 96, rue de la Douane. 12m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien délinéateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE EN FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouvert tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encoignure Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus—Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront réplacées sans aucuns frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.

57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière:

MM. Charles Harrod,	Col. Wm. Christie,
Sam. J. Peters,	Benj. Story,
William Brand,	Henry Lockett, Esq.
J. W. Breedlove,	W. A. Gasquet,
J. R. Leverich,	A. S. Buckner.

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les diverses plantations seront coloriées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'Etat de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er. janvier prochain. Le nom des propriétaires ou quelques autres noms de fantaisie par lequel leur plantation est connue, seront imprimés sur la carte, en caractères romains. Il aura de l'espace, et si on ne pourra le faire aurant un chiffre de renvoi, et on trouvera ces noms dans la marge de la carte aux chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1|2 pieds sur 5 1|2 et sera finie avec un grand soin. Les plantations seront diversement coloriées, ce qui lui donnera une apparence pittoresque.

Sur JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité

DOUBLONS [illegible] R. GEORGES & co.

HOTEL DE NEW BRIGHTON,

PASSE CHRISTIAN, Miss.

Ce superbe établissement bien connu est maintenant ouvert pour la saison sous la surveillance de Mr. John McDonnell. L'on a fait de grandes améliorations dans cet établissement en y ajoutant d'autres bâtisses, chambres à dîner, salle de bal, chambre de billards, nine pin alleys, écuries et maisons de bains. De grands efforts ont été faits pour rendre cet établissement un élégant rendez-vous. Il y a cinquante jolies chambres pour familles et l'on a préparé de jolies maisons en dehors pour les messieurs. L'on trouvera toujours des jolies chaloupes voilières ou pour la pêche ainsi qu'une bonne bande de musique. L'on peut faire des parties ou des excursions sur cette partie du golfe qui se trouve en face de la maison et qui est entourée par plusieurs belles îles, parmi lesquels se trouvera Cat Island, Ship Island, Horn Island et les Chandeliers.

Un sac aux lettres est déposé dans la barre de l'Hôtel de l'Exchange, N. O. auquel l'on portera attention. McDONNELL & WATERMAN,

11 jn Hôtel de l'Exchange.

LIGNE JOURNALIÈRE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills' Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mills' Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills' Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS,

De Mills' Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills' Point la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la malle de la Nelle-Orléans et St. Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hôtel	Bowling Green.
Bureau général de Poste	Nashville.
" "	Mills' Point.
" "	Louisville.

W. P. ROACH & Cp. Clarksville Tenes.

7 mai.

AVIS D'ENCAN.—Les soussignés ayant agrandi leur magasin de manière à pouvoir y faire des ventes de groceries et meubles, informent le public que leurs ventes pour ces objets auront lieu les LUNDIS et SAMEDIS de chaque semaine. Toute marchandise qui ne sera pas retirée immédiatement payera une charge par semaine de magasinage; la vente commencée se payant de même.

DEJOUX & FERNANDEZ,

13 juin 114, rue de Chartres.

MESSRS. DEPOUILLY Frères & Co., préviennent les entrepreneurs de constructions, les habitants de la Nouvelle-Orléans, et ceux de la côte, que leur moulin à vapeur vient d'être mis en opération, et qu'il prépare en ce moment à leur disposition des plâtres calcinés de toutes qualités, tels que plâtre à enduire, à mouler à engraisser les terres &c. Ayant apporté tous leurs soins dans l'exécution des machines autant pour l'économie du temps que pour rendre la fabrication du plâtre parfaite, ils peuvent en garantir la qualité supérieure à tous les plâtres importés du Nord, ayant l'avantage sur ceux-ci d'être fraîchement fabriqués et de ne contenir aucune particule de chaux, (qualité essentielle.) Ils tiendront cependant leur prix au-dessous des plâtres sus-mentionnés. Offrant sous ces avantages ils osent espérer en compensation la patronage du public qu'ils auront mériter par les soins qu'ils mettront à la fabrication et l'activité à remplir les ordres qui leur seront donnés. S'adresser pour les ordres ou commandes à leur office, Exchange Alley, ou à la manufacture, encoignure Urquhart et Marigny sur le railroad Pontchartrain.

P. S. Des remises avantageuses seront faites aux personnes qui donneront des ordres pour les villes et états voisins. 3 mai

MOULIN A SCIE A VAPEUR A VENDRE.—Le soussigné est autorisé à offrir en vente le MOULIN A SCIE, bien connu, appartenant au juge Hitchcock, situé au bas de la cité de la Mobile.

Ce moulin a deux scies et une machine à blanchir bois entièrement neuve. L'on suppose que c'est le meilleur moulin qui ait été bâti dans le Sud, étant bâti d'après les plus récens modèles. Les deux scies peuvent faire de 5 à 6000 pieds de bois par jour. La bâtisse est substantielle et couverte en ardoises. La machine à blanchir est de la manufacture de Hoskins & Hatton, patentées. Le droit de patente pour le comté de la Mobile sera vendu avec le moulin si l'acquéreur le désire. La machine peut blanchir de 5 à 8000 pieds de bois par jour. Le lot sur lequel le moulin est bâti a 100 pieds de face sur la rivière et s'étend en arrière jusqu'à la rue Hitchcock, traversant la rue Water, distance d'environ 451 pieds et a droit au rivage qui est en face. Les rivières audessus de la Mobile fournissent en cyprès en quantité et tout ce que le moulin peut faire est bientôt vendu.

Le moulin et la machine à blanchir sont tenus en bon état et si les affaires sont bien conduites il rapportera un bénéfice annuel de $25,000 par année.

Les conditions de la vente seront un quart comptant; la balance sera payé en parties égales dans 1, 2, 3, 4 et 5 ans; les billets porteront l'intérêt légal de l'Etat de l'Alabama.

Aussi 12 ou 15 bons nègres, accoutumés à l'ouvrage du moulin, à des conditions libérales.

Pour plus amples informations, s'adresser à la Mobile, ou au soussigné en cette ville.

21 ja GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

HYDROCONIONS ou appareil pour bains de pluie, en de vapeurs, à vendre par le soussigné.—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a rendu l'emploi tellement facile, que le, quelque le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrofuleuses, paralysie, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de plus ou moins chaleur et de toutes les modalités. Cet appareil peut donc être utile pour un ou deux dans les plus grands établissements, tels que pensions, hôpitaux, &c.

M. Gicquel offre également de traiter dans son cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de [illegible]. GICQUEL.

Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

Mme Gicquel ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Négocians—N. Orléans, 2 juillet 1839. Le Bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de 10 pour cent sur le capital payé, pris sur les profits des derniers six mois et payables aux actionnaires ou à leurs représentans légaux lundi le 15 courant ou après. SAML. G. RELF, secré.

PLÂTRERIE DE DEPOUILLY FRÈRES & Cie.—Plâtre calciné à vendre par les soussignés, provenant de leur manufacture, nouvellement fabriqué, au prix le plus modéré, s'adresser à la manufacture (rail road pontchartrain) encoignure Urquhart et Marigny, ou laissez des ordres à la Bourse de Cité, rue St-Louis, ou chez Mr. Culve, notaire, rue St-Louis ou chez Mr. Fourmet, coiffeur, encoignure Chartres et St-Louis.

27 juin DEPOUILLY FRÈRES & CIE.

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 1 escalin la livre.—Bon vin à 4 escalins le gallon; 5000 livres de vieux fromage; 600 livres de vieux lard, au magasin de ANT. MICHOUD,

20 nov Encoignure Vieille Levée et Ursulines.

CHANGEMENT DE DEMEURE.—James Hepburn a transporté son bureau à l'encoignure des rues Canal et Camp, où il continuera à acheter et vendre les billets de banques qui n'ont point cours, l'or et l'argent, actions, billets promissoires, traites.

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements sont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaux, s'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel St. Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ÉTUDE.—E. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 22, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1ère. Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, de District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du soir; affaires de cour de 10 du matin à 3 du soir. 14 au—1y

LEA BUNKER & Co.,

Marchands de produits et à Commission.

A Philadelphie.

Référence à MM. J. W. Zacharie & Co.,
Joseph Landis & Co.,
William & Lindley,

12m 1a Nouvelle-Orléans.

LES soussignés ont formé une maison de commission sous cette place, sous la raison de commerce Blanchard, Eimer & Co.

M. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, est notre associé commanditaire pour la somme de cinquante mille piastres.

THÉODORE BAILLY BLANCHARD,
JACQUES HENRY EIMER,

nov 36 rue Bienville

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

J. B. DOETSCH & Co., informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, anneaux, ciselés et ornés, ils font les lunettes d'or, et montent les diamans dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'attention qu'ils y donneront leur mériteront l'encouragement des amis et du public.

N.B. Les ordres laissés à la fabrique, au dessus du bureau de MM. Lacoste et Faurès, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St.-Louis, ou au magasin de Le. Muh, No. 81, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les dentistes sont aussi informés que J. B. D. & Co. feront les fournitures nécessaires à cet art. 4 fév

DURAND & Co.,

GRAVEURS DE BILLETS DE BANQUES,

No. 26, Wall street, New-York.

INFORMENT les Directeurs des Institutions de Banques des Etats-Unis, qu'ils ont organisé un établissement complet, dans tous les départemens, pour la confection des billets de banques. Leur longue expérience et la réputation qu'ils se sont acquise comme inventeurs des grandes améliorations qui ont eu lieu dans les gravures des billets de banques, seront, ils l'espèrent une garantie suffisante pour l'exécution élégante des ordres qui leur seront confiés.

Leurs couleurs ou leur ouvrage de machine, est entièrement neuve et originale, construite expressément pour cette société, d'après celle de C. Durand, qui a dévoué 20 années pour la confection de cet objet et est un des meilleurs préservatifs contre la contrefaction. Pour la beauté de l'exécution ainsi que pour la richesse et la variété des sujets, ils garantissent que le nouveau style surpassera tout ce qui a été produit dans cette branche.

PRIX.

Pour une planche en acier de 4 billets,	$ 500
Pour une planche en cuivre de 4 billets,	250
Impression par 1000,	25
Papier par 1000 feuilles,	25

Bons pour prêt, avec coupons, traites, &c. exécutés avec élégance.

Des spécimens de l'établissement ci-dessus peuvent être vus aux banques de la Nlle-Orléans.

19m—1pt, 6m

AVIS.—La Banque des Négocians discontinuera les billets payables le 1er Décembre prochain déduisant 20 pour cent sur les billets renouvelables échéant après cette datte.

Par ordre W. W. FRAZIER, Caissier.

Banque des Négocians, le 29 mai 1839. 30 mai

EN débarquement du Gen. Foy et à vendre par le soussigné.

5 malles chemises de coton en couleur et blanches, 4 do. de [illegible], et rouges pour doublures [illegible] HERBAULT FRÈRES.

POUR L'INTÉRIEUR.

MALLE DES ÉTATS UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemine.—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart, ses bateaux à toutes ses chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et continuera à faire l'entre pour Plaquemine; et continuera à faire des voyages, en régulièrement le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, où à

18 déc—1y ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT RÉGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est destiné à chaque jour, il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouillottes, et comme on l'a disposé, pour recevoir du coton il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur ce fleuve. Pour fret ou passage, devant être à bord, ou s'adresser à bord ou à

PIERCE SHANNON & BROTHER,

26 nov 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, bon, bon marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,

3 déc 19, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui se tirent vers les Attakapas et les Opélousas.

Le steamer GALINIAR, avec de très bons emménagements partira du village Indien situé trois lieues dans le Bayou Plaquemines, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opélousas tous les Jeudis à midi. pendant la saison des basses eaux.—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Orillon, des voitures pour les transporter, et des charrettes pour leurs bagages ou marchandises.

4 sep FOLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera, sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.

23 avril J. B. COLLA, Agent.

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé chaque part. Cette ligne est maintenant composée des navires suivans qui sera augmentée sous peu de 6 autres navires, qui seront en tous 12, ce qui permettra d'en expédier un de chaque port tous les semaines pendant l'année, facilitant ainsi le transport des marchandises, qui seront prises aux plus bas prix:

YAZOO	Capitaine	Trask
MISSISSIPI	"	Hodge.
LOUISVILLE	"	Allen.
SARATOGA	"	Hathaway.
HUNTSVILLE	"	Eldridge.
SHAKESPEARE	"	Palmer.

Ces bâtimens sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York exprès pour cette navigation avec des emménagemens élégants pour les passagers: ils seront commandés par de bons capitaines. Le prix du passage est fixé à $80 sans vins ni liqueurs. Pour tout le reste la table sera bien servie. Les paquebots seront toués en montant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Ni les capitaines, ni les armateurs de ces bâtimens ne sont responsables pour les bijoux, vaisselle, argenterie, pierres précieuses, pour le coulage des verres, faïence, marbre en granit, ouvrage de tonnellerie ou de ferblanterie, rouille sur le fer ou acier ou pour lettres ou paquets envoyés à bord, à moins que l'on en ait pris un préalable un reconnaissement et que le prix en ait été fixé. Pour fret ou passage, s'adresser à

JAMES B. HULLIN,

21 m 74, rue du Camp.

Ligne de paquebots de Lombard & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages des ports ci-dessus, ces navires sont tous d'un tirant d'eau convenable, ils contiennent de beaux emménagements, et tous les effets seront faits pour accommoder les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

CAMDEN	415 tonneaux,	capitaine	S. Loring.
CAROLINA	400	"	S. Lamb.
CHARLESTON	350	"	D. Eldridge.
COLUMBIANA	525	"	W. Becher
CONCORDIA	500	"	Snelling

Les navires ci-dessus sont tout neufs et de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et parfaitement construits pour des paquebots, les appartements des [illegible] dames sont séparées. On portera toute la attention aux marchandises, et tous les soins seront des voies.

Ces paquebots seront toués et remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée; les paquebots partiront sans retard, et comme ces navires n'ont aucune chance de [illegible], on sollicite une portion du patronage du public. Les agents s'engageront à prendre des prix très modérés pour les marchandises qui y seront expédiées; ils avanceront ou s'exigeront toutes les dépenses pour les marchandises qui seront envoyées par ce moyen.

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser aux agents,

JOHN A MERRITT,

68, rue de la Commune, près de la rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises qui seront consignées à MM. A. C. Lombard & Co. à Boston. 3 nov—6

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLÉANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se composera des navires ci-après, lesquels ont été construits ou achetés pour faire constamment ces voyages, savoir:

Navire SEAMAN	Capitaine	Minor.
Barque MARY,	"	Nickerson.
" IRAD FERRY, (neuf)	"	Stevens.
" SOLOMON SALTUS,	"	Lesman.
Brick ARCHITECT,	"	Gray.

Ces bâtimens sont de première classe et ont de superbes emménagemens beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et pourront pénétrer jusqu'à Baltimore pour y charger ou décharger. Ils prendront aussi du fret pour les ports de la Chesapeake ou de la rivière James, et ce fret sera expédié pour sa destination par les agents Mess. Clark & Hellogg, agents pour ladite ligne à Baltimore; leur fréquente communication avec les vaisseaux des dits ports et leur connaissance de leurs intérêts par ce moyen, fera connaître avec [illegible] que de [illegible]. Le prix de passage est fixé à $60. On fournira [illegible] les provisions et provisions nécessaires.

On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEORGE BEDFORD,

12 oct—a 22, rue Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.

[Nouvelle Ligne.]

Devant partir positivement à tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.

Navire Orléans, capt. S. Sears, 599 tons.	27	Nov
Navire Alabama, capt. G C Berry, 474 tons	11	Déc
Navire Arkansas, capt. E S Dennis, 627	"	25 Déc
Navire Saratoga, capt W Hathaway, 543 tons	8	Jan
Navire Nashville, capt D Jackson, 540	"	22 Jan
Navire Kentucky, capt J Banker, 629	"	5 Fév

Les navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtimens seront toujours remorqués et descendront ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartements parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions.

Le prix des passagers à la chambre est de $80, sans vin ni liqueur; les officiers et l'équipage ne boivent que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

H. O. AMES,

No. 46 rue du Commerce.

Ces navires ne seront pas responsables des coulages, soit de verreries, quincailleries, marbres, grains, cuivre, acier, etc., des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agens. 6 juin—s

A LOUER.

A LOUER.—La maison à trois étages en briques No. 213 rue Tchoupitoulas. La possession en sera donnée le 1er. Novembre. S'adresser à R. T. LAWRENCE,

16 sept. 28 et 29 Nlle. Levée.

A LOUER.—Quatre magasins en briques à trois étages, à l'épreuve du feu, en face du nouveau Bassin. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à

16 sept. R. T. LAWRENCE, 28 et 29 Nlle. Levé.

A LOUER.—Deux maisons en briques à trois étages situées dans la rue Julie, entre les rues Foucher et Magasins. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à

16 sept. R. T. LAWRENCE, 28 29 Nlle. Levée.

A LOUER.—Possession en sera donnée immédiatement—La maison en briques à trois étages, no. 06, rue Tchoupitoulas. S'adresser à R. T. LAWRENCE,

16 sept 28 et 29, Nlle. Levée.

A LOUER.—La maison en briques à trois étages, No. 214, rue Tchoupitoulas. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à R. T. LAWRENCE,

16 sept Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

A LOUER.—La maison à trois étages en briques, no. 204, rue Tchoupitoulas. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à R. T. LAWRENCE,

16 sep 28 et 29 Nlle Levee.

A LOUER jusqu'au premier novembre—Une belle maison de famille à Madisonville, ayant 4 chambres. Pour les conditions, s'adresser à SAMUEL BELL,

5 sept 29, Magasin.

REÇU en consignation et à vendre par LELIÈVRE, encoignure Royale et Ste-Anne.

Livres de Droit.

PAILLET.	POTHIER.
PARDESSUS.	TOULLIER.

de Médecine.

Manuel d'anatomie, de Phrénologie Mérat, dictionnaire de matières médicales, Payen, chimie industrielle.

Sciences et Arts.

Physique de DESPRETZ et de POUILLET; cotre d'agriculture par Raspail; do de construction par Sganzin; do de dessin industriel par Deville Thiry.

Plus. Un assortiment de Romans nouveaux des meilleurs auteurs.

AUSSI: Un grand assortiment de livres classiques, et de livres de prières nouveaux.

VIN, HUILE D'OLIVE ET BOUCHONS.

EN débarquement du brick Everett, de Marseille, et à vendre par le soussigné:

100 barriques vin Brignoles,
150 paniers d'huile, marque Décugis d'Izard,
130 barriques vin Bellefond & Bandol,
100 paniers d'huile, marque Plagnol
6 balles bouchons fins.

En magasin.

100 paniers bouteilles,
100 caisses salaisons,
75 caisses vin muscat,
100 caisses olives,
100 caisses liqueur surfines,
50 caisses vermicelle,
10 caisses macaroni,
20 balles amandes fraîches,

16 sept. L. G. SASSINOT, No. 30 rue St. Louis.

AVIS.—RALPH HUBBARD, ci-devant associé avec Messrs. Smith Hubbard & Co. s'étant associé avec Messrs. Smith & Wright de New-York, continuera, les affaires de sellerie au No. 8, rue de Chartres, sous le nom de RALPH HUBBARD & Co

7 oct—1m RALPH HUBBARD & Co

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

CETTE compagnie désire louer de vingt à trente nègres, forts et sains, pour son moulin à scie situé au bayou La Loutre, près de l'habitation de colonel Pfister. Des propositions seront reçues au bureau de la Compagnie, rue Conti, No. 67.

Nouvelle-Orléans, le 9 septembre 1839.

Sept—1m WILLIAM FURST, secrétaire.